

Collège Sainte Croix Châteaugiron

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Les sections sportives

Les sections sportives ont été créées par la circulaire n°96-291 du 13 décembre 1996 pour permettre de concilier les études et la pratique d'un sport pendant le temps scolaire. Labellisée par le Rectorat après étude et acceptation d'un cahier des charges, la Section Sportive regroupe des élèves lors de séances hebdomadaires. Au Collège Sainte Croix, les séances sont réparties comme suit :

- 3 h /semaine pour les 6èmes et les 5èmes
- 1 h30/semaine pour les 4èmes et les 3èmes

Plages horaires

Pour les 6èmes / 5èmes :

- Le mardi de 12h10 à 13h40 en salle
- Le Vendredi en extérieur, sur terrain synthétique de 15h45 à 17h15.

Pour les 4èmes / 3èmes :

- Le mardi en extérieur, sur terrain synthétique de 15h45 à 17h15.

ATTENTION : Pour le vendredi en 6ème/5ème et le mardi en 4ème/3ème, le retour ne pouvant plus se faire par les transports scolaires, il devra être assuré par les parents.

Une convention a été signée entre l'Education Nationale et la Fédération Française de Football afin de matérialiser un projet commun à savoir : « *Développer les valeurs de la citoyenneté au sein d'un système d'éducation global. Sensibiliser les jeunes au respect de l'autre, au goût de l'effort, à l'engagement collectif l'entraide, la solidarité et l'autonomie.* »

Comment un élève peut-il intégrer une Section Sportive ?

L'élève remplit la fiche de candidature qui est à demander en complément du dossier d'inscription au collège. Cette fiche doit comporter obligatoirement l'avis de l'enseignant et de l'entraîneur du club. L'établissement organise ensuite en fin d'année scolaire des épreuves sportives. Suite aux différents tests élaborés par la F.F.F. (technique et maîtrise du ballon, observation de match,..) un classement des meilleurs candidats est établi. Le choix définitif est déterminé par l'étude du dossier scolaire de l'élève, par l'enseignant coordonnateur, l'animateur sportif et le chef d'établissement. En cas de dossier scolaire non satisfaisant, l'élève ne pourra pas intégrer le dispositif et un autre élève moins bien classé au niveau sportif pourra bénéficier d'un rattrapage, validé ou pas par l'étude du dossier scolaire.

Collège Sainte Croix Châteaugiron

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Qui s'occupe des élèves pendant les séances de Football ?

C'est un Éducateur, titulaire du Brevet d'État d'Éducateur Sportif de Football, qui prépare et anime les séances adaptées en fonction de l'âge et du niveau des élèves. Il est en liaison constante avec un Professeur Coordonnateur qui enseigne dans l'établissement. Dans tous les cas, il possède un B.E.E.S. Football et est agréé pour ses compétences par le District de Football d'Ille et Vilaine.

Quels sont les objectifs d'une Section Sportive Locale ?

La section sportive scolaire permet

- ☞ De motiver les élèves en leur donnant l'occasion de progresser, et d'être valorisés dans le sport qu'ils affectionnent ;
- ☞ D'exprimer des compétences qui peuvent contribuer à leur réussite scolaire et à leur reconnaissance sociale ;
- ☞ De développer leur goût de l'effort et de les aider à mesurer les conséquences d'un travail suivi et régulier ;
- ☞ De les ouvrir sur l'extérieur et de développer leur autonomie ;
- ☞ De leur permettre d'acquérir une culture d'équipe et de vivre dans le cadre d'une solidarité collective ;
- ☞ De les aider à évoluer dans une bonne hygiène sportive ainsi que dans leur vie quotidienne et d'adopter des comportements de sécurité pour eux-mêmes et pour les autres ;
- ☞ De participer à leur éducation citoyenne ;
- ☞ De contribuer à l'ambiance sportive de l'établissement.

Comment cela se passe-t-il au niveau scolaire ?

Les élèves bénéficient d'un aménagement dans leur emploi du temps pour permettre la mise en place des séances hebdomadaires. Le suivi scolaire est omniprésent et l'éducateur connaît la situation de chaque élève. En fonction d'éventuelles difficultés scolaires, la priorité est donnée aux études.

Collège Sainte Croix Châteaugiron

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Les séances sportives peuvent être remplacées par un travail de soutien scolaire si la situation l'exige.

Est-ce dangereux pour la Santé de l'élève ?

La Section Sportive est soumise à une réglementation stricte. Pour intégrer une Section Sportive, chaque élève ayant réussi la sélection doit effectuer une visite médicale qui est faite lors de l'octroi de la licence du club. La répartition horaire entre les séances d'EPS et les séances de la section sportive permet aux élèves de pratiquer quotidiennement une activité sportive avec une charge de travail étudiée.

Un élève qui intègre une S.S.L. deviendra-t-il professionnel dans le football ?

La Section Sportive est une des nombreuses étapes d'accès au Sport de Haut Niveau. Cependant ce n'est pas la vocation première d'une S.S.L. Seul le développement personnel et harmonieux des élèves est prioritaire. Si un élève possède des aptitudes exceptionnelles pour son âge, il existe également d'autres structures qui l'accueilleront et lui permettront, peut-être, d'accéder au professionnalisme.

Contribution dans le cadre des parcours spécifiques :

Dans le cadre des parcours spécifiques une contribution complémentaire est demandée aux familles. Pour le dispositif section sportive football, elle est 20€/ an.

Collège Sainte Croix Châteaugiron

SECTION SPORTIVE FOOTBALL

Modalités d'inscription et de sélection des candidats :

- 1- Compléter la fiche de candidature (à demander en complément du dossier d'inscription). Celle-ci doit comporter l'avis de l'entraîneur du club et celui du professeur des écoles qui transmettra le dossier directement au collège.
- 2- Se présenter le mercredi **6 mai de 16h00 à 18h00** au stade municipal de Châteaugiron (route de Janzé) sur une surface synthétique. Se munir de chaussures propres (vissées interdites) et de protège-tibias. Les tests de sélection qui aboutiront à un classement des élèves candidats.
- 3- Les résultats sportifs et les dossiers scolaires seront ensuite étudiés.
- 4- La liste des candidats retenus sera affichée dans la cour du collège et un courrier sera envoyé aux familles. Fournir 1 enveloppe timbrée à l'adresse du candidat.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à contacter :

Collège Sainte Croix

3, rue du Prieuré - 35 410 Châteaugiron
Téléphone : 02.99.37.40 23 - E-mail : secretariat@ensemble-saintecroix.fr